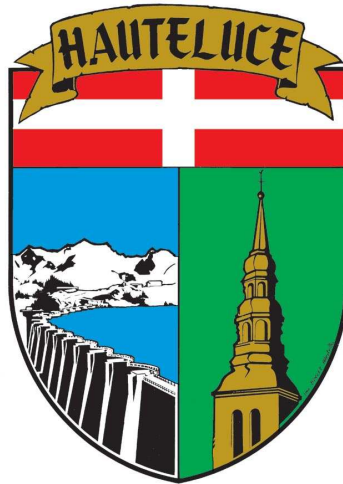


Commune de



CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU

SEANCE du 01 AVRIL 2010

Présences au Conseil Municipal

L'an deux mille dix, le 1^{ER} AVRIL, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Mireille GIORIA, Maire d'HAUTELUCE

Date de la convocation 26 MARS 2010
Nombre de conseillers municipaux en exercice 14
Nombre de Conseillers municipaux présents 12

Présences

Mmes Mireille GIORIA, Victoire BRAISAZ, Sylvie CAGNARD, Evelyne PROVINSIAL
Messieurs Eric BRAISAZ, Guy BRAISAZ, Joël BRAISAZ, Patrick CUVEX-COMBAZ, Léon GROSSET JANIN,
Franck PICHOL-THIEVEND, Jean-Pierre SPECIA, Alain VIARD

Absents, Excusés

Monsieur Lionel BOCHET
Monsieur Xavier DESMARETS qui donne pouvoir à M. Patrick Cuvex-Combaz

Secrétaire de séance :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil, conformément à l'article L.2121.15 du Code des Communes.
Madame Victoire BRAISAZ a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Madame le Maire ouvre la séance à 19 heures

Objet

Approbation du compte rendu de la séance du 25 février 2010.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à

- **APPROUVER** le compte rendu du Conseil Municipal du 25 février 2010

Adoption

Conseillers présents :	12	Ayant voté pour:	13
Conseillers représentés : 1		Ayant voté contre :	0
		S'étant abstenue :	0

FINANCES COMMUNALES

Le Conseil après en avoir pris connaissance :

1) APPROUVE le compte administratif 2009 de la M49 arrêté comme suit :

Fonctionnement Recettes	148 627.49 €	Fonctionnement Dépenses	171 336.59 €
Investissement Recettes	194 847.85 €	Investissement Dépenses	230 325.04 €

2) APPROUVE le compte administratif 2008 de la M14 arrêté comme suit :

Fonctionnement Recettes	3 560 218.79 €	Fonctionnement Dépenses	2 171 524.84 €
Investissement Recettes	3 593 670.12 €	Investissement Dépenses	2 581 162.48 €

Monsieur Le Receveur certifie que les comptes sont conformes aux comptes de gestion de la Trésorerie.

Objet

Conseil Municipal du 01 AVRIL 2010 – Compte rendu

Approbation des comptes administratifs 2009. Madame le maire se retire de la séance.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'adoption des CA de 2009

Le Conseil approuve les comptes administratifs M14 et M49.

Adoption

<i>Conseillers présents :</i>	12	<i>Ayant voté pour:</i>	12
<i>Conseillers représentés :</i>	1	<i>Ayant voté contre :</i>	0
		<i>S'étant abstenue :</i>	0

Affectation des résultats 2009:

M 49 le déficit d'investissement cumulé, soit la somme de 13 175.40€, sera couvert par l'excédent de fonctionnement, s'élevant à 21 285.92 €.

Le solde, soit la somme de 8 110.52€, sera reporté au compte 002 du budget primitif 2010

M 14 le déficit d'investissement cumulé, soit la somme de 1 002 869.23€, sera couvert par l'excédent de fonctionnement, s'élevant à 2 158 979.68€ €.

Le solde, soit la somme de 1 156 110.45€, sera reporté au compte 002 du budget primitif 2010

Objet

Approbation de l'affectation des résultats

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'affectation des résultats 2009 des M14 et M49

Le Conseil approuve les propositions d'affectations des résultats de l'exercice 2009 des deux budgets

Adoption

<i>Conseillers présents :</i>	12	<i>Ayant voté pour:</i>	13
<i>Conseillers représentés :</i>	1	<i>Ayant voté contre :</i>	0
		<i>S'étant abstenue :</i>	0

TAXES

La réforme de la loi des finances 2010 transforme la Taxe professionnelle en Contribution Economique Territoriale (C.E.T)

Le mode de calcul complexe de cette dernière ainsi que les aménagements qui pourraient être encore apportés dans les mois à venir ne permettent pas de prévaloir de ce que sera cette C.E.T. en 2011 et dans les années à venir.

L'Etat a pris l'engagement de verser une compensation relais, permettant aux communes de percevoir en 2010, la même somme qu'en 2009, à taux constant voté.

Objet

Approbation des taux des taxes communales

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les taux à appliquer en 2010

Le Conseil décide de ne pas augmenter les taxes communales.

Elles seront donc maintenues en 2010 comme suit :

Taxe d'habitation 9.31% - Taxe foncière bâtie 14.54% - Taxe foncière non bâtie 96.63% - C.E.T. 20.90% -

Adoption

<i>Conseillers présents :</i>	12	<i>Ayant voté pour:</i>	13
<i>Conseillers représentés :</i>	1	<i>Ayant voté contre :</i>	0
		<i>S'étant abstenue :</i>	0

BUDGETS

Madame le Maire présente les projets de budgets primitifs tels qu'élaborés par la commission finances

a) Le budget de l'eau (M49) s'équilibre en recettes et en dépenses :

en section fonctionnement à hauteur de 178 792.59 €

en section investissement à hauteur de 135 377.07 €

b) Le budget communal (M14) s'équilibre en recettes et en dépenses :

Conseil Municipal du 01 AVRIL 2010 – Compte rendu

en section fonctionnement à hauteur de 4 854 339.00 €
en section investissement à hauteur de 4 389 577.23 €

Objet

VOTE des budgets 2010

Proposition

Conseil Municipal est invité à *APPROUVER les budgets primitifs 2010, M14 et M49*

Adoption

<i>Conseillers présents :</i>	12	<i>Ayant voté pour:</i>	13
<i>Conseillers représentés :</i>	1	<i>Ayant voté contre :</i>	0
		<i>S'étant abstenue :</i>	0

TRAVAUX

Rénovation Mairie :

La dernière tranche de travaux se poursuit en 2010 par l'installation de la salle du Conseil dans les combles du bâtiment. Cette dernière devrait être opérationnelle fin avril.

Il restera ensuite à traiter la rénovation, de la façade.

Une subvention complémentaire a été obtenue du Conseil général pour la tranche 2 de travaux, à hauteur d'un montant de 18 446 €

Une demande de subvention sera déposée pour les travaux de rénovation de façade.

Ecomusée

Les travaux 2010 permettront de réaliser deux nouvelles pièces d'exposition.

Voiries

L'adjoint aux travaux expose que l'hiver 2009-2010, particulièrement froid, a considérablement détérioré les routes. Une visite sur le terrain a déjà eu lieu avec la Sté Colas, adjudicataire du marché à bons de commande des enrobés.

Une visite avec la commission travaux est envisagée afin de sélectionner les routes et parkings prioritaires à la remise en état.

Par ailleurs, le Conseil général effectuera au mois de mai, la réfection d'une tranche de la RD 218B et notamment une partie de traversée du village.

Aménagement traversée du centre village

Une réunion est fixée au 22 avril à 9 heures 30 avec l'ASADAC pour étudier le projet d'aménagement du centre village.

Bâtiments publics

Suite au rapport de synthèse du diagnostic énergétique, et afin d'améliorer la consommation bioénergétique des bâtiments publics, un programme pluriannuel d'isolation et mise en conformité des bâtiments sera dressé. Pour 2010, le programme de réhabilitation des bâtiments anciens sera axé sur le remplacement des vitrages et menuiseries.

Madame le Maire informe qu'il existe une enveloppe départementale, dans le cadre du FDEC, permettant d'obtenir une aide.

Le Conseil Municipal approuve et charge Le Maire du dépôt de la demande de subvention.

PARKING EST

Des travaux qui ont été entrepris afin de réaliser un parking public, sur un terrain communal, parcelle 2280 de la section D, face à l'habitation, classée en résidence secondaire et appartenant à la SCI PAVERIE. Des garages se trouvent au rez-de-chaussée de ce bâtiment, et bénéficiaient précédemment d'un accès libre du fait que le terrain communal n'était pas équipé.

Considérant la difficulté d'accéder à ces garages si des véhicules étaient stationnés sur le parking communal, face à l'entrée des garages, Il y a lieu de conserver l'accès à des véhicules à fort empatement (car, camion)

La SCI PAVERIE sollicite la collectivité afin de conserver un accès facilité.

Monsieur Grosset-Janin étant concerné par cette affaire, se retire de la séance.

Objet

Neutralisation de deux places de parking, face aux garages de la SCI PAVERIE
Sur une portion de 23 m2 sur la parcelle 2280 de la section D, au chef-lieu d'Hauteluze

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la neutralisation de deux places de parking

Adoption

<i>Conseillers présents :</i>	12	<i>Ayant voté pour:</i>	12
<i>Conseillers représentés :</i>	1	<i>Ayant voté contre :</i>	0
		<i>S'étant abstenue :</i>	0

PERSONNEL

Compte tenu des absences pour congé, du personnel titulaire des services techniques, et des besoins de la collectivité pour la poursuite des missions qui lui sont dévolues, le Conseil accepte d'embaucher un saisonnier en renfort des services techniques pour la période du 20 mai au 30 octobre 2010. Il sera rémunéré à hauteur du SMIC horaire plus 10% à raison de 35 heures de travail hebdomadaire.

Le cœur de village, son écomusée et son Eglise classée, occasionnent chaque été, une forte fréquentation. Afin de répondre au mieux aux besoins des vacanciers d'été, l'écomusée sera ouvert à partir du 15 juin. Pour ce faire, du personnel d'accueil et d'animation sera embauché. Les membres du Conseil chargent Madame le Maire du recrutement de deux personnes. L'organisation de leur temps de travail tiendra compte d'un besoin de renfort pendant les périodes de congés au sein des services administratifs.

CONVENTIONS

A) Madame le Maire rappelle que la commune s'est portée candidate afin de recevoir « Le Tour du Mont Blanc » au mois de juillet. Cette course à vélo est de notoriété nationale et engendrera une activité économique certaine.

Afin d'assurer la promotion de l'étape qui se déroulera sur notre commune, il est proposé de confier cette action au Cabinet Sport communication.

Le Conseil approuve et Charge Madame le Maire de la signature de la convention à intervenir.

B) Madame le Maire rappelle le projet de désenclavement d'une parcelle de bois communal, située sur la piste de Bellavarde. Cette piste étant, pour partie située sur la commune de Beaufort sur une cinquantaine de mètres, il est nécessaire de souscrire une convention afin de permettre le passage pour désenclavement. Le Conseil approuve et charge Madame le Maire de la signature de la convention à intervenir

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Conformément à l'article A 213.1 du Code de l'Urbanisme, deux ventes de biens sont soumises à l'avis de l'Assemblée afin de statuer sur leur intention d'aliénation

Le Conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur ces deux ventes.

FORET

Le Conseil est informé des propositions de l'Office National des Forêts pour le programme 2010 de maintien et de valorisation de la forêt domaniale

Après discussion, les membres de l'assemblée acceptent de souscrire aux différentes actions du programme. Le Conseil charge Madame le Maire du dépôt d'une demande de subvention, auprès de la Région, pour le plan de réalisation de la route forestière de Bellavarde, à laquelle participera également COFORET, compte tenu qu'eux même exploiteront une parcelle privée sur ce secteur. A cette occasion, il leur sera instamment demandé de laisser leurs chantiers en bon état de propreté.

QUESTIONS DIVERSES**Modification budget**

Compte tenu du non vote du budget 2010 du Sivom des Saisies une subvention d'équilibre exceptionnelle est allouée au budget de fonctionnement (contribution aux associations)

Le Conseil approuve et accepte de prendre la délibération budgétaire modificative correspondante.

Objet

Approbation d'une délibération budgétaire modificative

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à **APPROUVER** la délibération budgétaire modificative n°1 de la M14

Adoption

Conseillers présents :	12	Ayant voté pour:	13
Conseillers représentés : 1		Ayant voté contre :	0
		S'étant abstenue :	0

Affaire d'urbanisme Gachet René/Commune d'HAUTELUCE

Par jugement du tribunal administratif de Grenoble en date du 2 mars 2010, les époux Gachet René ont été déboutés de l'affaire qui les opposait à la Commune d'HAUTELUCE. Ils ont été condamnés à verser 500 € à la collectivité, au titre des frais non compris dans les dépens.

Procédure d'immeuble sans maître

Madame le Maire expose à l'Assemblée un relevé de situation de la Direction Générale des Finances, concernant La SCI l'Ataraxie. Cette dernière ne s'étant pas acquittée des taxes foncières et d'habitation, depuis 2005, à hauteur de 3340 € Madame le Maire propose de mettre en œuvre la procédure d'immeuble sans Maître. Les membres du Conseil approuvent et chargent Madame le Maire d'engager la procédure.

Voiries

Madame le Maire expose : suite à la réalisation de la voirie de contournement du chef-lieu et conformément aux engagements pris conjointement avec le Conseil général, il y a lieu de procéder au déclassement de la route départementale 70 et au classement dans le domaine départemental de la nouvelle voie.

Le Conseil approuve et charge Madame le Maire des dispositions à mettre en œuvre.

Foncier EDF

Le Conseil est informé de la proposition de vente de trois maisons situées à Belleville et appartenant à EDF. L'Assemblée Délibérante propose de mettre une option, dans l'optique de disposer d'une offre locative à l'attention de familles en recherche de résidences principales

Il sera nécessaire de faire évaluer les travaux à entreprendre pour réhabiliter les bâtiments.

Charge Madame le Maire de la négociation.

Agence Postale

La poste informe que leur participation au fonctionnement de l'agence postale communale pour l'année 2010, sera du même montant qu'en 2009, soit 962 € par mois.

Brochure touristique

Le Conseil est informé que la plaquette promotionnelle du village est épuisée. Une proposition est soumise pour son remodelage. Des devis ont été demandés. Le projet est approuvé et Madame le Maire est chargée de retenir l'offre la mieux disante.

Taxes d'urbanisme

Une demande est soumise pour une annulation de pénalités de retard de paiement d'une taxe locale d'urbanisme.

Les raisons invoquées par les demandeurs n'étant pas retenues, les membres du Conseil s'opposent à l'annulation des pénalités des TLE concernées.

Commission urbanisme

L'Assemblée est informée d'une problématique qui se pose à la commission urbanisme à propos d'un permis de construire.

Les élus, auquel le projet est présenté, sont unanimes pour s'opposer à l'implantation sur notre territoire d'une architecture trop contemporaine. L'assemblée propose de demander au pétitionnaire de revoir son projet.

RECUEIL des ARRETES du SERVICE URBANISME

Type de demande	Numéro	Date	Lieu concerné	Bénéficiaire	Avis
DP	073-132-10D5002	15/03/2010	Chef Lieu	Bonnard Régis	Refusée
DP	073-132-10D5003	18/03/2010	Le Praz	OPAC de la Savoie	Accordé
DP	073-132-10D5034	03/02/2010	Les Saisies	Fugier Alain	Accordé

ARRETES MUNICIPAUX PRIS en Décembre 2009, Janvier et Février 2010

N° d'ordre	Service Emetteur	Date	Objet
2010-03-01	Administratifs	04-03-2010	Travaux entretien ligne ERDF le 8 avril 2010
2010-03-02	Police Municipale	16-03-2010	Réglementation circulation pour les jeux aériens des Saisies
2010-03-03	Police Municipale	23-03-2010	Réglementation stationnement pour organisation Forum des Saisonniers du 25/03/2010

ETAT CIVIL

Les Décès

Le 13 mars 2010, décès de Monsieur OSADEZUK Michel, à l'âge de 65 ans

Madame le Maire et le Conseil Municipal transmettent aux proches éprouvés par la perte d'un être cher, leurs sincères condoléances et pensées.